



D · A · F
Direction
Affaires
Foncières



REQUISITION D'ETAT HYPOTHECAIRE (SOCIETE)

Le(a) Requérant(e): Nom Prénom :

Adresse :

Tél :

soussigné(e) décharge la Polynésie française – Direction des Affaires Foncières - Recette Conservation des Hypothèques de toutes responsabilités résultant de la délivrance d'extraits aux lieu et place de copies intégrales et consigne la somme de :
.....(coût minimum)

Signature du Requérant

Fait à le

Reste du :

- ☐ à récupérer sur place
☐ à expédier à l'adresse indiquée ci-dessus

La Recette-conservation des hypothèques est requise de délivrer les états contenant par extraits succincts

☐ Les transcriptions (500 F CFP*) de tous actes et jugements translatifs, déclaratifs ou modificatifs de propriétés et de toutes mentions quelconques. <u>DU CHEF DE :</u> ☐ Les inscriptions (500 F CFP*) et mentions quelconques encore subsistantes. (celles radiées ou périmées exceptées). *minimum sous réserve du nombre d'extraits révélés <u>CONTRE :</u>	Dénomination sociale : Raison sociale : N° RCS : N° TAHITI : Siège social :
---	--

PARTIE RESERVEE A LA RECETTE CONSERVATION DES HYPOTHEQUES

CERTIFICAT A CE JOUR

DES TRANSCRIPTIONS

DES INSCRIPTIONS

Délivré sur sa réquisition pour servir et valoir ce que de droit.

REÇU TAXE : T.

Papeete, le

I.

Le Conservateur des Hypothèques

Journal

Louissette REID

La Direction des affaires foncières traite vos données personnelles pour l'objet du formulaire et des finalités ultérieures liées à ses missions. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, consultez la Notice d'information à destination des usagers (disponible sur <https://www.service-public.pf/donnees-personnelles/?site=daf> – QR code ci-contre – et à l'accueil de la direction des affaires foncières).



Pour tout paiement par courrier, mandat postal ou virement bancaire, merci de préciser l'objet de votre règlement sur le compte suivant :

Régie de recettes du guichet unique n° FR 76 10071 98401 00001000300 81